



AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0024-14 ET CA28 0025-4

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 novembre 2024, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO CA28 0024 À L'EFFET DE MODIFIER LES DIMENSIONS MINIMALES PRESCRITES AU TABLEAU POUR LA ZONE R1-205.

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0025-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO CA28 0025 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE PERMETTRE LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN PROJET DE REMBLAI OU DE DÉBLAI SUPÉRIEUR À 10 CENTIMÈTRES.

Lesdits règlements ont reçu l'approbation du chef de division – aménagement et projets urbains du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 5 décembre 2024 (DA248986072 et DA248986071).

Les règlements CA28 0024-14 et CA28 0025-4 sont conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert des certificats de conformité délivrés par le greffier adjoint le 6 décembre 2024. Ils sont entrés en vigueur à la date de délivrance desdits certificats.

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Ils peuvent également être consultés en ligne.

Fait à Montréal, le 11 décembre 2024

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza